

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016
PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille seize, le vingt-huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le dix-neuf juillet deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, CHAPUIS Gérard, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BARDON Fabienne, BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : MM. BLEIN (pouvoir à M. ZANI Guy), BLONDIAUX Bruno (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), BOURGEGIS Didier (pouvoir à M. PIFFADY Philippe), BURATO Bernard, FERRARI Jean (pouvoir à Mme CARRARA Carole), Mmes JOLY Fabienne (pouvoir à M. RABUT Jacques), MACHON Annie (pouvoir à Mme TRAINI Marie), MASNADA Isabelle (pouvoir à Mme BOURDONCLE Annie), PERLI Carine (pouvoir à Mme TREUVELOT Catherine), ROTARU Maria (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard).

Membres absents : Mmes PERNICE Laetitia, THIBERT Monique.

Secrétaire de séance : M. HARNAL Sébastien.

La séance est ouverte en présence de 15 conseillers, 9 pouvoirs ayant été déposés, soit 24 votants en début de séance.

Le quorum étant atteint, malgré les nombreuses absences dues en cette période de vacances, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son intention de contacter Madame Laetitia PERNICE, domiciliée à présent dans le Jura, pour lui demander si elle souhaite rester au sein du Conseil Municipal ou si elle pense démissionner, pour laisser la place à celui venant ensuite sur la liste.

Puis, comme de coutume, Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant part à l'assemblée des évènements portant sur l'état civil, notamment deux heureux évènements, puis des décès concernant des personnes domiciliées sur la commune, survenus depuis le dernier conseil :

MARIAGE :

- M. PERRIER Cédric & Mme WAFFO Tcheutchoua
- M. SCEAUVY Yoann & Mme PIERSON Coralie

DECES :

- Mme MASSET née HUGON Andrée
- M. HUGON Paul
- Mme LAVINA Marguerite
- M. MARJOLET Christian
- Mme SATET née PELLETIER Madeleine (centenaire au mois d'août)
- Mme BARD née HENEAUX Patricia (agent communal à la retraite)

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville, présente ses sincères félicitations aux mariés.  
Puis il adresse ses condoléances attristées et prend part à la peine des familles lors d'un décès, par des pensées chaleureuses en leur exprimant toute sa sympathie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à adresser ses plus vifs remerciements à tous ceux et celles qui ont participé et œuvré à l'organisation du passage du Tour de France, qui fut une très belle réussite populaire et festive, et qui a permis de mettre en évidence les atouts et les savoirs faire de notre territoire. Il remercie en l'occurrence les bénévoles, les associations, les services techniques, les services administratifs de la commune et de la CCPH, le service communication et la police municipale pour leur implication et leur disponibilité, ayant contribué au succès de cette magnifique journée.

Par contre, il déplore et regrette l'absence d'article dans le Progrès, étant donné l'arrêt exceptionnel sur le village VIP du comité de direction de la course : Christian PRUDHOMME, Bernard HINAULT, Bernard THEVENET, Laurent GERRA, des invités : Roger PINGEON, Tessa WORLEY, Simon DESTHIEUX, des personnalités politiques : Damien ABAD, Xavier BRETON et Jean-François DEBAT. Nous avons eu un direct de 7 mn sur les médias internationaux, mais pas un mot, ni une photo dans le Progrès ; c'est inadmissible !

Restant dans le cadre de cet évènement, Monsieur le Maire présente à l'assemblée un objet réalisé et distribué largement lors du Tour : une boîte métallique portant l'inscription "AIN'Spirez ! Inspire" (Plateau Hauteville Retord - Un bol d'Air Pur) avec son mode d'emploi et renfermant une dose d'air pur du Plateau.

Ce gadget distribué au plus grand nombre, notamment à Monsieur le Préfet, a fait l'unanimité et grande sensation.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée d'ajouter les points suivants en ordre du jour complémentaire :

- 4) - Commission Délégation de Service Public du Casino du 28 juillet 2016
- 4-4 Décision de la fermeture du restaurant un jour par semaine - Avenant au cahier des charges (délibération)
  
- 8) - Diverses mesures administratives et budgétaires
- 8-1 Emprunt de 200 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne -- Budget Lotissement Mont d'Orcet (délibération)
- 8-2 Décision modificative n° 1/2016 - Budget Lotissement Mont d'Orcet (délibération)
- 8-3 Convention avec la SARL FALLAVIER "HAUTEVILLE TRAITEUR", pour la fourniture de repas pour les enfants de l'école maternelle de la commune (délibération)
- 8-4 Convention avec le Conseil Départemental de l'Ain pour la mise aux normes de l'arrêt bus "Henry Dunant/Maternelle (délibération)
- 8-5 Acquisition d'un véhicule pour les services techniques et cession du véhicule communal, Peugeot Boxer, immatriculé CW 411 DJ (délibération)
- 8-6 Récolte des champignons "Lactaires sanguins" - Campagne 2016 (délibération)
- 8-7 Mise en place du RIFSEEP - Saisine du Comité technique du Centre de Gestion 01 (délibération)
- 8-8 Marché d'exploitation de la station d'épuration - Avenant n° 4 (délibération)

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'ordre du jour complémentaire, tel que proposé ci-dessus.

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2016.

PREND CONNAISSANCE, dans un premier temps, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, en l'absence de Madame Annie MACHON, Maire-Adjointe déléguée à l'Education, du planning des gymnases élaboré pour les scolaires, dès la prochaine rentrée, lors de la réunion du 23 juin 2016.

"Pour l'année à venir, Madame Annie MACHON souhaiterait que la réunion soit programmée un peu plus tôt, voire courant mai et demande qu'en amont de la date fixée, les représentants du collège et de l'école primaire confrontent et croisent leurs programmations pédagogiques sur la totalité de l'année scolaire, de manière à ce que la réunion ne fasse pas l'objet de difficultés d'harmonisation, rencontrées chaque fin d'année".

**PREND CONNAISSANCE**, dans un second temps, des plannings d'utilisation des gymnases élaborés pour les associations, lors de la Commission Sports du 23 juin 2016, ceux-ci n'apportant pas de remarque particulière.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, en l'absence de Monsieur Didier BOURGEOIS, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, du procès-verbal de la Commission Urbanisme du 29 juin 2016.

**PREND ACTE** de la nécessité de procéder à la désaffectation et au déclassement de l'emprise de terrain (en nature de talus qui n'a jamais eu fonction de domaine public), cédée à Monsieur et Madame VALIN Alain, considérant que ce terrain fait partie du domaine public communal, lequel est inaliénable et imprescriptible (article L.3111-1 du CGCT) et ce, comme suite à la demande du notaire.

**AUTORISE**, à l'unanimité, la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise située derrière la propriété de Monsieur et Madame VALIN Alain, d'une superficie de 305 m<sup>2</sup>.

**ACCEPTE**, à l'unanimité, la cession de ce terrain en nature de talus à Monsieur et Madame VALIN Alain, au prix de 1 800 € TTC, les frais de bornage restant à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge des acquéreurs.

**PRECISE** que les réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées présents sur ce terrain cédé, feront l'objet d'une servitude dans l'acte notarié.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce dossier.

**EST INFORME** de la nécessité de revoir l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), suite au rejet du dossier par l'Etat en début d'année.

**PREND CONNAISSANCE** de la nouvelle programmation établie sur une période de 6 années, ainsi que des comptes prévisionnels pour les exercices correspondant à une période de 3 ans, le montant total des travaux devant être exécutés sur 6 ans se chiffrant à 196 856 € HT, montant lourd au vu de la situation actuelle de la commune.

**VALIDE**, à l'unanimité, la programmation proposée sur une période de 6 années, ainsi que le budget s'y rapportant de 2017 à 2022.

**AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, dans le cadre de la demande de validation de l'agenda auprès des Services de l'Etat et à signer tous documents afférents à ce dossier.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, Président de la Commission Délégation de Service Public du Casino, du procès-verbal de la DSP du Casino du 7 juillet 2016.

**EMET**, à l'unanimité, conformément à la réglementation en vigueur, un avis très favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter deux tables de jeux, une table de Boule d'une mise minimum de 1 € et une table de Blackjack, d'une mise minimum de 2 €, ainsi que 75 appareils dits "machines à sous" et ce, jusqu'à la fin de la délégation de service public, avec des heures limites pour l'exploitation de ces jeux, à savoir : 10 heures pour l'ouverture et 4 heures pour la fermeture.

**PREND ACTE** que le rapport retraçant les comptes de l'activité du Casino d'Hauteville-Lompnes au cours de l'année 2015 est consultable en mairie, auprès du secrétariat des affaires générales. A savoir que le Casino d'Hauteville-Lompnes remonte et se situe au 159<sup>ème</sup> rang (159/202) au classement des casinos français par produit brut des jeux sur 202 casinos exploités, soit un gain au classement des casinos de 3 places. De plus, le Casino d'Hauteville-Lompnes est passé devant le Casino POKER BOLW d'Aix les Bains.

Le produit des jeux se monte à 3 030 253 € en 2014/2015 contre 2 686 899 € en 2013/2014, ce qui donne une variation de + 12,78 %, alors que le produit jeux national est en augmentation de 2,74 % en 2014/2015.

La fréquentation des salles de jeux augmente sensiblement puisque 46 394 entrées ont été enregistrées en 2014/2015, contre 45 120 en 2013/2014. La hausse de fréquentation pour le Casino d'Hauteville représente 2,82 % et la hausse nationale est de 3,74.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, du compte rendu verbal de la DSP Casino de ce jour, traitant notamment de la demande du Directeur du Casino d'Hauteville-Lompnes, sollicitant un avenant au cahier des charges (suite à des problèmes récurrents rencontrés au niveau du service restauration de son établissement), de manière à pouvoir mettre en place un jour de fermeture par semaine, afin de réorganiser le service.

ENTEND Madame Catherine TREUVELOT s'interroger sur l'opportunité de cette fermeture et Monsieur Bernard ARGENTI répondre qu'en effet, le manque de clientèle, la difficulté de recruter du personnel en restauration et la législation très encadrée dans les casinos qui interdit la polyvalence, font que l'ouverture du restaurant 7 jours sur 7 n'est plus tenable financièrement.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable pour passer un avenant n° 12 à la convention de délégation de service public et ACCEPTE les termes de l'avenant suscités, dont le contenu est le suivant :

**"Article 4 : Ouverture au public - Horaires"**

Le restaurant, les animations et les activités de jeux seront proposés toute l'année, sans jour de fermeture pour le jeu de contrepartie et les machines à sous.

Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

- le restaurant : tous les jours, avec au minimum le service du soir en semaine, et le service midi et soir les week-ends et jours fériés, à l'exception du mardi et ce, à compter de la signature du présent avenant jusqu'à la fin de la délégation de service public,
- les animations : le week-end,
- les jeux de tables : au minimum un jeu tous les soirs,
- les machines à sous : tous les jours, dans la limite de l'arrêté d'autorisation.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, Président de la Commission MAPA, des résultats de la Commission Marchés à procédure adaptée du 12 juillet 2016, suite à la consultation lancée par la Régie des énergies pour les études du schéma directeur réglementaire et le classement du réseau chaleur, procédure (Grenelle II), qui permet de rendre obligatoire le raccordement au réseau pour toute installation d'un bâtiment neuf ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants, dès lors que la puissance pour le chauffage ou la production d'eau chaude dépasse 30 kilowatts.

Le dossier de consultation a été envoyé à huit bureaux ; trois ont répondu et deux se sont excusés. Au vu des éléments de mise en concurrence et compte tenu des crédits budgétaires alloués dans la situation financière de la Régie, c'est le bureau PROWATT (Les Echets - 01700) qui est proposé, pour un montant de 7 900 € HT.

ACCEPTE, à l'unanimité, de retenir la proposition du bureau PROWATT, dans le cadre d'une mission d'études du schéma directeur réglementaire et le classement du réseau chaleur et ce, pour un montant de 7 900 € HT.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, Président du Conseil d'exploitation de la Régie des énergies, de la tenue des conférences téléphoniques des 4 et 28 juillet 2016 concernant la Régie des énergies, et du projet de délibération projeté sur écran :

*"Monsieur le Maire expose qu'à l'initiative de la Préfecture de l'Ain et de la Caisse des Dépôts et Consignations, une réunion s'est tenue le 17 juin 2016 au siège de la CDC à Lyon, réunissant la CDC, la Régie avec son exploitant et ses conseils financiers, la Banque Populaire, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne créanciers de la Régie, la SFIL absente ayant rendu compte de sa position à la CDC au préalable.*

Lors de cette réunion, il a été expliqué les éléments de contexte et les difficultés rencontrées par le réseau de chaleur de la Commune d'Hauteville-Lompnes, dont le mauvais fonctionnement, par le passé, avait entraîné de nombreuses pannes et le désabonnement de plusieurs clients.

Suite à l'arrêt de la production de la cogénération, les fournisseurs de gaz et notamment GRDF ont particulièrement démarché les consommateurs d'énergie de la commune. Plus récemment, le marché international des énergies (Fioul et Gaz) a fortement concurrencé ce réseau d'énergie Biomasse l'empêchant de récupérer de nouveaux clients. Par ailleurs, la restructuration hospitalière sur Hauteville-Lompnes avait contribué à générer le désabonnement de certains établissements hospitaliers gros consommateurs.

La Commune a depuis redressé techniquement son équipement (chaufferie Bois et réseau) aujourd'hui performant. Pour sa maintenance, le réseau de chauffage urbain a été confié par marché de prestation pour 5 années à la société ENERTION-ESSAM-STI gérée par Monsieur MORTIER. Les pannes sont désormais traitées rapidement et le réseau fonctionne normalement. Néanmoins, ce prestataire n'a pas été réglé et une dette importante lui est due.

La Commune avait décidé, en 2014, la mise en œuvre d'un plan de relance pour retrouver l'équilibre financier :

*Phase 1 - la transformation des contrats pour garantir aux anciens et nouveaux abonnés une offre concurrentielle par rapport aux autres sources d'énergie ; objectif réalisé pour les nouveaux contrats et qui sera terminé cet automne pour les derniers anciens contrats (délibération Juillet 2015).*

*Phase 2 - augmenter le nombre d'abonnés avec l'aide de l'ADEME, AMORCE et Fonds Chaleur de la Région (60 % de subvention pour les travaux d'extension) permettant d'augmenter le parc clients et d'améliorer le rendement de la 1<sup>ère</sup> chaufferie Bois de Rhône-Alpes (Salle des fêtes raccordée - Maison de retraite Villa Adélaïde raccordée - Hôtel des Cols raccordement prochain).*

*Phase 3 - faire évoluer le statut de la Régie et restructurer la dette : pour cela, la CDC a été contactée fin 2015 pour envisager son entrée au capital de cette structure.*

*Au regard des acteurs partenaires, cette 3<sup>ème</sup> phase du plan de relance ne réunit pas actuellement toutes les conditions économiques d'une mise en œuvre dès 2016. Au vu du modèle fragile présenté, il apparaît nécessaire de disposer d'un temps de reprise de l'activité industrielle et de redressement pour la Régie permettant de développer la clientèle raccordée et de vérifier le modèle économique.*

*Monsieur le Maire rappelle le courrier qu'il a adressé à chaque organisme bancaire les sollicitant pour apporter un différé d'amortissement de 3 ans minimum de leur prêt, les échéances des concours financiers de l'ensemble des partenaires bancaires ne devant pas excéder 70 000 € par an.*

*Monsieur le Maire fait part des conclusions de la conférence téléphonique qui a réuni les mêmes acteurs le 4 juillet. Afin de sécuriser le montage financier de la Régie, il est décidé un protocole qui sera signé par les différentes parties prenantes impliquées dans le redressement financier de la Régie, mentionnant la constitution d'un comité de pilotage se réunissant 2 fois la première année et 1 fois les années suivantes, afin de suivre l'évolution de la Régie au niveau des recettes supplémentaires qui devraient se dégager sur les 3 ans. Ces rendez-vous permettront également de préparer l'après 2019. En effet, si la Régie dégage de la capacité d'autofinancement (200 K€ - CF doc de Daniel Pomeret), l'octroi d'un prêt à la Régie et la poursuite en SEM pourront être envisagés. Ce protocole permettra aux banquiers d'appuyer leur demande de restructuration de la dette de la Régie auprès des comités de leurs établissements respectifs.*

*Monsieur le Maire rappelle que le prestataire, la société ENERTION, exploitante par marché de prestation pour 5 ans, s'est engagée et qu'une dette importante lui est due pour la maintenance et certains travaux d'extension. Cette société, par lettre recommandée, avait posé une première fin de fourniture de l'énergie au 30 juin. Devant l'avancée des négociations, elle a accepté, par lettre recommandée, de reculer encore son échéance au 30 juillet 2016, mais elle a fait part des impacts concernant le fonctionnement de la chaudière.*

*Monsieur le Maire fait part du soutien de la Caisse des Dépôts à la Régie par un prêt de 350 000 € sur 30 ans contracté par la Commune, que le Conseil a accepté dans sa précédente séance, mais sous réserve de l'autorisation préfectorale et sous réserve de l'accord par acte séparé de chacune des banques dans un moratoire de 3 ans. A l'issue de ce moratoire, la Régie aura atteint son objectif de relance, les banques proposeront une reprise et une restructuration acceptable de leur dette sur un long terme.*

Monsieur le Maire rappelle le courrier qu'il a adressé à Monsieur le Préfet, faisant suite à la réunion du 26 mai dernier, lors de laquelle il avait bien voulu entendre les difficultés de la Régie municipale des énergies d'Hauteville-Lompnes et apporter son concours à la recherche de solutions. Dans son courrier, Monsieur le Maire sollicitait Monsieur le Préfet, afin d'accorder à la Commune d'Hauteville-Lompnes l'autorisation de contracter auprès de la CDC un emprunt de 350 000 € sur 30 ans et d'en verser le montant par transfert de budgets et par une subvention spéciale à son budget annexe de la Régie des énergies, lors de son Conseil Municipal du 28 juillet prochain.

Monsieur le Maire expose l'engagement de la Commune et de la Régie proposé dans le moratoire de 3 ans, qui vise à :

- réaliser le classement, procédure (Grenelle II) qui permet de rendre obligatoire le raccordement au réseau pour toute installation d'un bâtiment neuf ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants, dès lors que la puissance pour le chauffage ou la production d'eau chaude dépasse 30 kilowatts,
- établir le schéma directeur réglementaire du réseau,
- réaliser le programme de restructuration financière de la Régie des énergies (annexe 1 document de la CERALP),
- se réunir en comité de suivi avec les services de la Préfecture et la DDFIP tous les 6 mois en décembre 2016, juin 2017, décembre 2017, juin 2018, décembre 2018, juin 2019, décembre 2019,
- et d'en rendre compte à l'ensemble des partenaires par une information email au fil de l'eau pour chacun des événements importants impactant la clientèle, la fourniture d'énergie ou d'une quelconque manière le fonctionnement et l'activité du réseau de chaleur d'Hauteville-Lompnes et par une réunion programmée d'un comité de pilotage composé de Monsieur le Maire de la Commune d'Hauteville-Lompnes, les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Banque Populaire, du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne, de la Société de Financement Local, le représentant de l'exploitant, les conseils juridiques et financiers de la collectivité.

Monsieur le Maire explique que, dans le moratoire de 3 ans, chacune des parties participe au redressement de la situation. La Caisse des Dépôts apporte son soutien à la Régie des énergies et accorde à la Commune un emprunt de 350 000 € sur 30 ans pour payer l'exploitant sous conditions. Les banques, chacune à titre individuel, contractent avec la Régie des énergies un engagement par acte séparé (avenant sur un contrat de prêt avec un différé d'amortissement) qui établira le gel des emprunts, prêt relais et ligne de trésorerie sur une durée de 3 années terminant fin 2019. La Régie des énergies ne versera à chacune que les intérêts établis au programme de restructuration financière de la Régie. Les banques proposeront une sortie du moratoire fin 2019 avec la reprise et la restructuration de leur dette à long terme permettant d'atteindre l'objectif de la relance économique de cette activité.

Monsieur le Maire fait part des conclusions de la conférence téléphonique qui a réuni les mêmes acteurs ce jour, le 28 juillet 2016, à savoir :

Chacune des banques, par acte séparé avec la Commune, formalisera les termes du moratoire qui reprendra l'engagement pris par la Commune dans la délibération du Conseil Municipal.  
Une réunion du comité de pilotage composé de Monsieur le Maire de la Commune d'Hauteville-Lompnes, les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Banque Populaire, du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne, de la Société de Financement Local, le représentant de l'exploitant, les conseils juridiques et financiers de la collectivité, sera programmée en novembre 2016, puis 2 fois par an, en juin et décembre de chaque année.

Le Crédit Agricole confirme son accord pour le moratoire, sous réserve que les autres s'engagent.

La Caisse d'Epargne, suite à un récent changement de classification de la Commune, ne confirmera son accord que la semaine prochaine.

La Banque populaire confirme son accord pour le moratoire, sous réserve que les autres s'engagent.

La Société de Financement Local, compte tenu de sa gestion interne, ne confirmera son accord que la semaine prochaine.

La Caisse des Dépôts et Consignations prévoit une dernière conférence téléphonique le 4 août à 17h00.

Monsieur le Maire fait part du soutien de Monsieur le Préfet et des services de l'Etat, et des Finances Publiques de l'Ain, qu'il remercie pour l'aide apportée dans le montage dérogatoire, économique, budgétaire et comptable de ce redressement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la Commune lance actuellement la procédure de classement du réseau,
- et qu'elle engage la réalisation du schéma directeur réglementaire du réseau,
- la délibération du 28 juin 2016 contractant un emprunt de 350 000 € à la section investissement du budget général de la Commune".

ENTEND Monsieur le Maire avancer qu'il faut être pragmatique et voter cette délibération, sinon la Régie risque le dépôt de bilan. Il ajoute que cette bouffée d'oxygène va faciliter le redémarrage de ce réseau de chauffage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sous réserve de l'engagement de chacune des banques au moratoire bancaire de 3 ans,

ACCEPTTE les clauses du moratoire bancaire de 3 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les engagements avec les banques par acte séparé.

VERSE par subvention exceptionnelle d'investissement le montant de 350 000 € du budget général section d'investissement au budget annexe de la Régie des énergies section d'investissement.

ACCEPTTE les différentes décisions modificatives relatives à ce versement, selon le détail exposé ci-après.

DECIDE d'établir le plan d'amortissement de la subvention d'investissement versée sur 30 ans pour 11 666 € par an, à inscrire au compte 2804 16 42 du budget général.

DECIDE d'établir le plan d'amortissement de la subvention d'investissement reçue sur 30 ans pour 11 666 € par an, à inscrire au compte 139 14 du budget annexe de la Régie des énergies.

DECIDE de mettre en œuvre un moratoire de 3 ans sur les amortissements des immobilisations du budget annexe de la Régie des énergies.

ACCEPTTE les différentes décisions modificatives, selon le détail exposé ci-après.

DECIDE de modifier le plan des amortissements des immobilisations du budget annexe de la Régie des énergies comme suit :

- Régulariser les inscriptions des amortissements des immobilisations de l'année 2016 :
  - au BP 2016, il était prévu 203 680 €, or selon le moratoire d'amortissement des immobilisations de 3 ans il convient de réduire le montant des dépenses à amortir à 0 € résiduel au compte 28 15 418.
  - au BP 2017, le montant des dépenses à amortir est de 0 €.
  - au BP 2018, le montant des dépenses à amortir est de 0 €.
  - au BP 2019, le montant des dépenses à amortir est repris sur la base de 2016 soit 203 680 € augmentée des nouveaux amortissements des nouvelles immobilisations.

#### BUDGET GENERAL

| COMPTE                       | LIBELLE DU COMPTE              | DEPENSES    | RECETTES    |
|------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------|
| 16 41                        | Emprunt                        |             | + 350 000 € |
| 204 16 42                    | Subvention d'équipement versée | + 350 000 € |             |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT |                                | + 350 000 € | + 350 000 € |

## BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES ENERGIES

| COMPTE                              | LIBELLE DU COMPTE                                | DEPENSES           | RECETTES           |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 6811 042                            | Dotations aux amortissements des immobilisations | - 203 680 €        |                    |
| 703                                 | Vente de produits                                |                    | - 203 680 €        |
| <b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b> |                                                  | <b>- 203 680 €</b> | <b>- 203 680 €</b> |
| COMPTE                              | LIBELLE DU COMPTE                                | DEPENSES           | RECETTES           |
| 13 14                               | Subvention d'équipement reçue                    |                    | + 350 000 €        |
| 2815 418                            | Amortissement des immobilisations                |                    | - 203 680 €        |
| 2315                                | Travaux                                          | +146 320 €         |                    |
| <b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b> |                                                  | <b>+ 146 320 €</b> | <b>+ 146 320 €</b> |

ENTEND Monsieur le Maire remercier tout particulièrement Madame Edith VINCENT-MORARD, pour son implication dans ce dossier, Monsieur Karl DANIS, Madame Nicole ROSIER, les services administratifs et comptabilité de la mairie, ainsi que tous ceux et celles ayant contribué au montage du protocole se rapportant à la Régie des énergies.

PREND CONNAISSANCE du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 juin 2016.

ENTEND les remarques suivantes :

- M. Jacques RABUT fait part de son inquiétude concernant le projet Montcornelles, suite au changement de position de la Région et à la modification de ses partenariats avec les territoires, d'autant que le soutien du Conseil Départemental est conditionné à cette participation. Ces revirements handicapent ce projet qui paraît important en termes de notoriété.

- M. Bernard ARGENTI explique la situation en partageant l'inquiétude de Monsieur Jacques RABUT, car si la Région se retire, le Département suivra et le projet sera abandonné. Il ajoute qu'il reste aussi le point d'incertitude sur la capacité des futurs exploitants à réunir 600 000 € pour assurer les trois premières années de fonctionnement avant que les entrées permettent l'équilibre et ensuite de l'excédent.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, de la situation plutôt statique du Lotissement Mont d'Orcet, car bien que le terrain soit bien exposé, ce lotissement ne trouve pas d'investisseurs privés.

PREND CONNAISSANCE de l'offre transmise par la Caisse d'Epargne concernant un emprunt de 200 000 €, au budget Lotissement Mont d'Orcet, afin de consolider le prêt relais existant qui arrive à échéance, en emprunt sur 25 ans, au taux fixe de 1,86 %, sachant que cet emprunt sera transmis au budget général à la fin de l'année, lorsque le budget Lotissement sera réintégré. Monsieur le Maire précise que ce prêt relais avait été souscrit par le mandat précédent. L'équipe municipale actuelle préfère abandonner l'idée du lotissement (prix du m<sup>2</sup> trop élevé) et solder par la même occasion le budget annexe.

ACCEPTTE, à l'unanimité, de contracter un emprunt de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, aux conditions précitées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir pour ce dossier.

PREND ACTE, conformément à la décision de consolider le prêt relais de 200 000 € du budget Lotissement Mont d'Orcet en emprunt sur 25 ans, auprès de la Caisse d'Epargne, qu'il convient de réaliser des mouvements de crédits au budget Lotissement Mont d'Orcet de la commune, afin d'intégrer les intérêts de l'emprunt (1 517 €) et la commission (200 €) à payer sur l'année 2016.



ACCEPTTE, à l'unanimité, les mouvements de crédits au budget Lotissement Mont d'Orcet, à savoir :

| COMPTE                       | LIBELLE DU COMPTE                                     | DEPENSES  | RECETTES  |
|------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| 66111 - 66                   | Intérêts des emprunts                                 | + 1 520 € |           |
| 6688 - 66                    | Autres charges financières                            | + 200 €   |           |
| 796 - 043                    | Transfert de charges financières                      |           | + 1 720 € |
| 6015 - 011                   | Terrain à aménager                                    | - 1 720 € |           |
| 608 - 043                    | Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement | + 1 720 € |           |
| TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT |                                                       | + 1 720 € | + 1 720 € |

EST INFORME, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjointe aux Finances, de la consultation lancée dans le cadre du contrat de fourniture de repas pour les enfants de l'école maternelle de la commune, la convention passée avec la SARL FALLAVIER "HAUTEVILLE TRAITEUR" arrivant à son terme.

Cinq établissements ont été consultés et deux réponses sont parvenues en mairie : la SARL FALLAVIER "HAUTEVILLE TRAITEUR" et le CHPH (Centre Hospitalier Public d'Hauteville).

ACCEPTTE, à l'unanimité, au vu de l'analyse de ces offres et des critères de sélection indiqués dans le règlement de la consultation, l'offre du prestataire :

**SARL FALLAVIER "HAUTEVILLE TRAITEUR"**  
18, Impasse des Clochettes - 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES  
Prix du repas : 3,72 € HT ou 3,92 € TTC

ACCEPTTE, à l'unanimité, les termes de la convention à passer avec la SARL FALLAVIER "HAUTEVILLE TRAITEUR", dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves de l'école maternelle, entrant en vigueur dès la rentrée de septembre 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, que l'arrêt des cars "Résidence Henry Dunant" a été défini prioritaire dans le schéma d'accessibilité programmée pour les transports en commun du Département de l'Ain. La mise en accessibilité de cet arrêt sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et sera financée en totalité par le Département de l'Ain, pour un montant estimé de 16 135,32 € HT soit 19 578,38 € TTC.

PREND ACTE de la nécessité de passer une convention entre la commune et le Département de l'Ain, afin de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement décrits ci-après :

- la réalisation d'un arrêt en ligne,
- la création d'un quai avec la pose de bordures d'une hauteur de 21 cm,
- la mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées,
- l'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

ACCEPTTE, à l'unanimité, les termes de la convention devant intervenir entre la commune et le Département de l'Ain, dans le cadre de la mise en accessibilité du quai de l'arrêt "Résidence Henry Dunant" par le Département de l'Ain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**PREND ACTE**, sur présentation de Monsieur Guy ZANI, Maire-Adjoint délégué aux Travaux, de la nécessité de remplacer au plus vite le véhicule Peugeot Boxer, immatriculé CW 411 DG, appartenant à la commune, par l'acquisition d'un Fiat Ducato, auprès de TOP'AUTO (01400 - Condeissiat) pour un montant de 3 900 € TTC, avec reprise en l'état du véhicule Peugeot, pour une valeur de 200 € TTC.

**ACCEPTTE**, à l'unanimité, l'acquisition du véhicule Fiat Ducato, immatriculé BL 748 HY, chez TOP'AUTO (01400 - Condeissiat), pour un montant de 3 900 € TTC, avec reprise en l'état du véhicule Peugeot Boxer, immatriculé CW 411 DG, pour une valeur de 200 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tout document devant intervenir dans la cession du véhicule Peugeot.

**EST INFORME**, sur présentation de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire-Adjoint délégué aux Forêts, de la consultation officielle lancée en 2016 par l'ONF, pour la cueillette des "Lactaires sanguins" en forêts communales.

**PREND CONNAISSANCE** des éléments nouveaux en la possession de l'ONF : les 2 principaux intéressés, à savoir l'entreprise espagnole BAGES CARGOL SL de Barcelone (ESTANY) d'une part, et le Syndicat des Cueilleurs du Bugey d'autre part, ont fait savoir qu'ils avaient conclu entre eux un accord de partenariat et qu'ils acceptent d'assurer la cueillette des champignons, dans les mêmes conditions, notamment financières que depuis trois ans, à savoir un prix de 1,50 €/kg TTC au profit des communes. L'Office des Forêts propose à la mairie de donner son accord à l'entreprise BAGES CARGOL SL, pour reconduire la cueillette des champignons.

**DONNE**, à l'unanimité, son accord à l'entreprise BAGES CARGOL SL de Barcelone, pour reconduire la cueillette de champignons "Lactaires sanguins" dans les forêts communales, pour une durée de trois ans, dans les conditions définies par la charte co-signée par l'entreprise et par l'ONF, étant précisé que cet accord prévoit explicitement que le ramassage soit sous-traité avec le Syndicat des Cueilleurs du Bugey.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, du courrier en date du 30 juin 2016 (réceptionné en mairie le 25/07/2016) du Centre de gestion 01, transmettant les avis de son Comité technique, consulté par la mairie sur la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin, dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire instauré pour le Personnel communal) :

- Collège des représentants des Elus : avis favorable à l'unanimité,
- Collège des représentants du Personnel : avis favorable à l'unanimité

Les représentants du Personnel déconseillent d'indexer une prime en fonction du présentisme

**CONFIRME**, à l'unanimité, les termes de sa délibération du 28 juin 2016, relative à la mise en place du RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, conformément à l'avis du Comité technique du CDG 01, consulté pour ce dossier.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, de la nécessité de passer un avenant n° 4, dans le cadre du marché d'exploitation de la nouvelle station d'épuration, signé le 7 juin 2011, afin de le prolonger pour une durée de 6 mois, aux mêmes conditions que le marché actuel, suite à l'appel d'offres déclaré infructueux par délibération en date du 28 juin 2016 et ce, le temps de relancer une nouvelle procédure concurrentielle avec négociation.

**ACCEPTTE**, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 4 au marché d'exploitation de la station d'épuration, signé le 7 Juin 2011, afin de relancer une nouvelle procédure.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

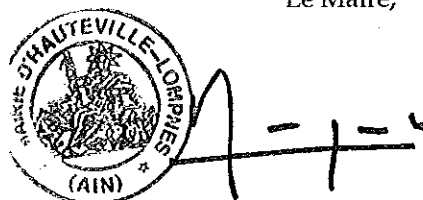
Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir dans les jours à venir :

- Rendez-vous avec le 19<sup>ème</sup> Festival de Théâtre d'Hauteville : du 5 au 20 août 2016  
Invitation à l'ouverture : vendredi 5 août 2016 à 18 heures
- Marché des saveurs et de l'artisanat : dimanche 7 août 2016
- Passage du Tour de l'Ain : lundi 8 août 2016
- Braderie de l'Union Commerciale : vendredi 12 août 2016
- Brocante/Vide grenier : samedi 13 août 2016
- 30<sup>ème</sup> Anniversaire des stages d'H3S : lundi 15 août 2016 avec les matchs de gala
- Prochain Conseil Municipal : mardi 27 septembre 2016

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant les services administratifs de la mairie pour la préparation parfaite de ce Conseil.

Séance levée à vingt-deux heures.

Le Maire,

The image shows the official seal of the commune of Hauteville-Lorrieux in the Ain department. The seal is circular and contains a central emblem of a bear standing on a rock. The text around the emblem reads "HAUTEVILLE-LORRIEUX" at the top and "(AIN)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal, extending to the right.

Bernard ARGENTL.